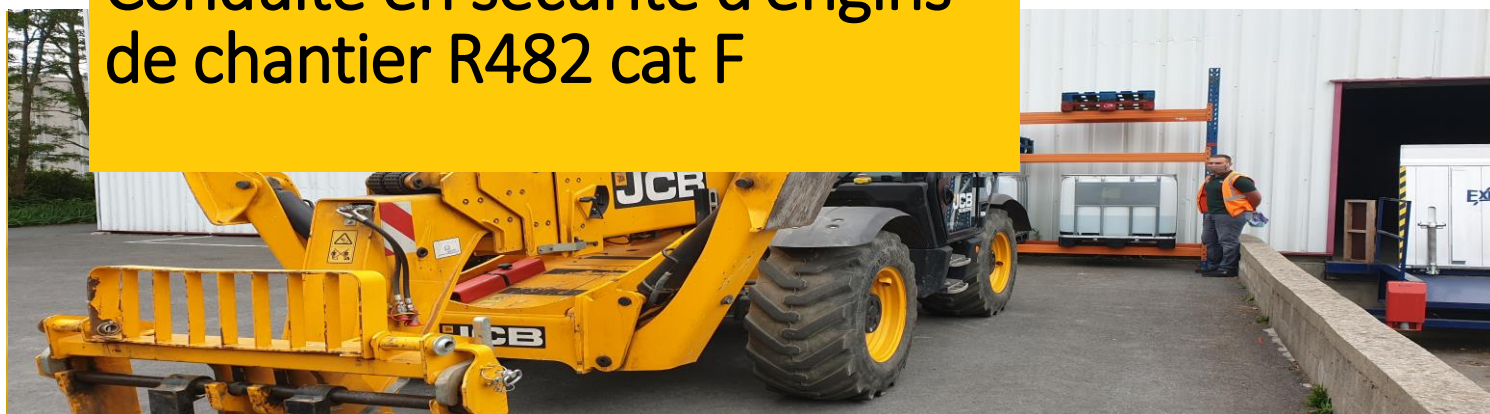


Conduite en sécurité d'engins de chantier R482 cat F



CONTENU

Formation théorique

- Devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins
- Règles générales de sécurité communes à toutes les catégories d'engins
- Règles du code de la route applicable lors de la conduite d'engins de TP sur route
- Classification et technologie des engins
- Prise de poste/fin de poste
- Règles de sécurité spécifique
- La distance de sécurité avec les conducteurs électriques
- Les organes de sécurité et vérifications à effectuer
- Les consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours

Formation pratique

- La vérification de l'équation de l'engin et essais de prise de poste
- Positionnement et déplacement de l'engin
- La conduite et la circulation des engins
- La réalisation des manœuvres de secours et réaction face à un signal d'alerte

OBJECTIFS

- Conduire et d'utiliser en sécurité les catégories d'engins de chantier pour lesquelles il sera habilité par l'employeur
- Travailler dans le respect de la réglementation
- Obtenir le certificat à la conduite en sécurité (CACES®) des engins de TP de la catégorie correspondante
- Maîtriser sur le plan théorique et pratique l'utilisation en sécurité des engins de TP

😊 100% de réussite

😊 PUBLIC

Toute personne souhaitant obtenir le CACES®R482 cat C1

€ TARIFS

Intra entreprise : nous consulter
A partir de 580€HT en inter entreprise

📖 AGENDA

Voir a2s - flandre.fr

🕒 DUREE

21 h de formation

👤 FORMATEUR

Formateur certifié et expérimenté

👤 PARTICIPANTS

Maximum : 6

MODALITES D'ANIMATION

- *Cours sous forme de vidéo – projection*
- *Validation de la formation*

SUPPORT

- Référentiel de la CNAM R482

VALIDATION

- Feuilles de présence
- Test théorique et test pratique selon le référentiel de la CNAMTS
- Formulaire d'évaluation de la formation
- Validation : CACES® valable 10 ans
- Après avis favorable, délivrance d'un Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES®) en vue de la délivrance par l'employeur de l'autorisation de conduite

PRE REQUIS

- Avoir 18 ans
- Aptitude médicale reconnue par la médecine du travail
- Lire et écrire le Français
- CACES® éligibles au CPF



Notre centre et nos formations sont accessibles aux Personnes à Mobilité réduite

L'accès aux formations techniques fera l'objet d'une analyse avec notre référent

